

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BRUNET Laurent, HERAIL Bernard, MASSE Michel, MAILLE Valérie, SOPENA Nicolas, HENRION Martine, MONTAGNE Stéphane, SERRE Philippe, LEGIER Joséphine, LAUR Marie-Paule, SECQ Fanny, RICHERT Evelyne.

ABSTENTS EXCUSES : CHABANON Géraldine, ROUANET Thomas, LECOMTE Corinne.

POUVOIRS : ROUANET Thomas à HERAIL Bernard
CHABANON Géraldine à HENRION Martine
LECOMTE Corinne à MONTAGNE Stéphane

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 11 Mars 2021**
- 2) **Finances communales**
Vote du Budget Primitif 2021
Vote de la subvention de fonctionnement versée au CCAS
Fixation des taux d'imposition 2021
- 3) **Finances budget Eau et Assainissement**
Affectation du résultat de l'exercice 2020
Vote du Budget Primitif Eau-Assainissement 2021
- 4) **Affaires communales**
Cession à l'euro symbolique des parcelles section A 729 et A 790 au profit de la commune
Demande de subvention pour l'installation d'une grille à l'entrée du château de Creissan
Demande de subvention pour la réalisation d'un trompe l'œil
- 5) **Sujets divers**

Approbation du Conseil Municipal du 11 Mars 2021

Monsieur le Maire, après s'être assuré que l'ensemble des membres du conseil aient bien reçu le procès-verbal du conseil municipal du 11 Mars 2021 demande si des remarques doivent être formulées. Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal du conseil municipal du 11 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°2021-020 Objet : Objet : Budget Principal 2021

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 861 196,24 €
- Recettes : 1 861 196,24 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 913 544,69 €
- Recettes : 913 544,69 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget primitif pour 2021 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Adopte le projet de Budget 2021 arrêté comme ci-dessus.

N°2021-021 Objet : Subvention de fonctionnement versée au CCAS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021 une subvention de 4 000,00 € qui lui permettra en fonction des circonstances de l'année 2021 d'équilibrer son budget.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Attribue une subvention de 4 000,00 €, pour l'année 2021.

N°2021-022 Objet : Fixation des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes foncières 2021 n°1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et adressé à la Mairie par la Sous-Préfecture de Béziers.

Monsieur le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité locale nous ne votons plus la taxe d'habitation. Il précise que cet état doit être complété et transmis à la Direction des Services Fiscaux et qu'il convient donc de déterminer le taux des deux taxes précitées.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, après avoir pris connaissance de l'imprimé 1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Décide de fixer, pour l'année 2021, les taux des trois taxes comme suit :

- Foncier bâti.....	27,39 %
- Foncier non bâti.....	77,33 %

N°2021-023 Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire précise que suite à une erreur de saisie, nous avons pris une affectation de résultat erronée et nous devons par-conséquent reprendre une délibération pour modifier la précédente.

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2020 fait apparaître le résultat suivant :

- Section d'exploitation :	+ 282 842,30 €
- Section d'investissement :	- 42 499,38 €
Le montant à couvrir est donc de :	42 499,38 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la manière suivante :

- R 002 Résultat d'exploitation reporté :	+ 240 343,92 €
- 1068 : Affectation du résultat	+ 42 499,38 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où il les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

La présente délibération annule et remplace la délibération N°2021-015 du 11 Mars 2021 ayant le même objet.

N°2021-024 Objet : Budget Eau et Assainissement 2021

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Eau et Assainissement de la Commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section d'Exploitation :

- Dépenses :	615 636,52 €
- Recettes :	615 636,52 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	882 883,90 €
- Recettes :	882 883,90 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget Eau et Assainissement pour 2021 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Adopte le projet de Budget Eau et Assainissement 2021 arrêté comme ci-dessus.

N°2021-025 Objet : Cession à l'euro symbolique des parcelles section A 729 et A 790 au profit de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Européenne du Bâtiment EUROBAT, propriétaire des parcelles cadastrées section A 729 de 1 385 m² A 790 de 1 720 m², souhaite céder ces parcelles à l'euro symbolique au profit de la commune.

La parcelle A 729 est concernée par la création des bassins d'écrêtement et la parcelle A 790 touchée par l'incendie du 14 Août 2019.

Monsieur le Maire précise que tous les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de cession à l'euro symbolique de la société EUROBAT au profit de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section A 729 et A 790 faite par la Société Européenne du Bâtiment EUROBAT, au profit de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération annule et remplace la délibération N°2019-061 ayant le même objet.

N°2021-026 Objet : Demande de subvention pour l'installation d'une grille à l'entrée du château de Creissan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant l'installation d'une grille à l'entrée du château de Creissan.

Monsieur le Maire présente le projet, estimé à **9 605,00 € HT** (9 605,00 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet de travaux concernant l'installation d'une grille à l'entrée du château de Creissan pour un montant de prévisionnel global de 9 605,00 € HT,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

N°2021-027 Objet : Demande de subvention pour la réalisation d'un trompe l'oeil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'un trompe l'œil.

Monsieur le Maire présente le projet, estimé à **32 999,00 € HT**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental et de l'ONAC

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet de travaux concernant la réalisation d'un trompe l'œil pour un montant de prévisionnel global de 32 999,00 € HT,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental et de l'ONAC.

Séance levée à 19h30.